



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique
Division « Action de l'État en mer »**

Brest, le 24 novembre 2020.
N° 2020/112

ARRÊTÉ

portant modification à l'arrêté n° 2020/074 du 09 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur David Harel, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine.

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

VU l'arrêté n° 2020/074 du 09 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur David Harel, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine ;

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Célia Amitrano, administratrice des affaires maritimes, en qualité de cheffe du service gens de mer, pêche et contrôle de la délégation à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de Monsieur Guillaume Hervé ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement du délégué à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine, délégation de signature est donnée à :

- Madame Amalia Harismendy, administratrice des affaires maritimes, cheffe du service usages, espaces et environnement marins ;

pour l'application des dispositions de l'article 1^{er}. »

Lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement du délégué à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine, délégation de signature est donnée à :

- Madame Célia Amitrano, administratrice des affaires maritimes, cheffe du service gens de mer, pêche et contrôle ;
- Madame Amalia Harismendy, administratrice des affaires maritimes, cheffe du service usages, espaces et environnement marins ;

pour l'application des dispositions de l'article 1^{er}. »

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet Maritime de l'Atlantique

Original signé